



**PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION
À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES 2018-2020**

Côte-Nord



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81334-7 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Ministre de la Sécurité publique

Ministre responsable de la région de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	7
INTRODUCTION.....	9
LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....	10
LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD	11
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	14
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	15
MINISTÈRE DE LA FAMILLE	16
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	18
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	20
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	23
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.....	25
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION	27
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	30
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	32
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	34
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	35
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS	38
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	39
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	42
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	44
MINISTÈRE DU TOURISME.....	46
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	49
SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC.....	52
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	54
MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES	55
CONCLUSION	56
ANNEXE	57

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
ATR	Association touristique régionale
AVC	Accident vasculaire cérébral
CA	Certificat d'autorisation
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CCR	Comité consultatif régional
CCTT	Centre collégial de transfert de technologie
CDRQ	Coopérative de développement régional du Québec
CERAC	Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences
CEVI	Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations
CFTE	Conciliation famille-travail-études
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
DRSP	Direction régionale de santé publique
EDC	Entente de développement culturel
FAD	Formation à distance
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
GNL	Gaz naturel liquéfié
HQ	Hydro-Québec
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OC	Organisme communautaire
OCF	Organisme communautaire famille
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
ORPEX	Organisme régional de promotion des exportations
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAGES	Plan d'action gouvernemental en économie sociale
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PARIDM	Programme d'appui à la recherche et l'innovation du domaine minier
PEX	Programme Exportation
PFM	Politique familiale municipale
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
PTTCQ	Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec
QADA	Québec ami des aînés
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RAP	Réussite – Accomplissement – Persévérance scolaire
RPA	Résidence privée pour aînés
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
STQ	Société des traversiers du Québec
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAR	Université du Québec à Rimouski
VVE	Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région de la Côte-Nord regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région de la Côte-Nord un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Côte-Nord ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique
- Priorité 2** Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications
- Priorité 3** Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord
- Priorité 4** Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs
- Priorité 5** Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement
- Priorité 6** Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés
- Priorité 7** Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir
- Priorité 8** Agir en synergie

LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

La région de la Côte-Nord n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

HYDRO-QUÉBEC

L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 3

Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

- L'entreprise met en valeur son patrimoine bâti et technologique dans diverses régions du Québec, entre autres en offrant des visites d'installations et de lieux exploités en partenariat. Elle favorise ainsi le tourisme régional.

Dans la région de la Côte-Nord, deux installations d'Hydro-Québec sont ouvertes gratuitement aux visiteurs, soit la centrale Jean-Lesage (Manic-2) et l'aménagement Manic-5, soit le barrage Daniel-Johnson et la centrale Manic-5. Ces installations ont accueilli 13 667 visiteurs en 2017. En 2018, Hydro-Québec maintient son offre de visites pour l'ensemble de la population.

Autres actions pour la région de la Côte-Nord

Conversion des réseaux autonomes

Hydro-Québec s'engage à convertir progressivement l'alimentation des réseaux autonomes à des sources d'énergie plus propres et moins chères et entend participer avec les collectivités concernées à des initiatives porteuses pour celles-ci, tout en atteignant les objectifs financiers et environnementaux qu'elle s'est fixés. Hydro-Québec prendra en compte les particularités des réseaux et les besoins de chaque collectivité afin de choisir les solutions technologiques les mieux adaptées sur les plans social, environnemental et économique, et ce, en assurant la fiabilité du réseau. Comme le prévoit le Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec, les centrales concernées sont celles de La Romaine et de Port-Menier.

Diffuser un programme d'information sur l'intégration des installations d'Hydro-Québec au territoire et sur l'arrimage des planifications.

Dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC. En 2018, la formation devrait être offerte dans la région de la Côte-Nord.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 3

Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

Pour répondre à cette priorité, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins ;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes ;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique ;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale ;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 5

Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

- Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création;
- Accompagner les écoles de danse et de musique pour les jeunes;
- Accompagner les médias communautaires de la Côte-Nord;
- Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR);
- Accentuer ses actions afin de favoriser l'accès à la culture pour les clientèles jeunesse, les aînés et les clientèles vulnérables;
- Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel;
- Collaborer plus étroitement avec les différents intervenants socioéconomiques pour que la culture rayonne partout sur le territoire;
- Collaborer avec tous les intervenants municipaux et ceux des communautés autochtones afin que l'ensemble du territoire soit couvert par une entente de développement culturel (EDC).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 6

Pour renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que celle de leurs communautés, le Ministère entend :

- Élaborer et diffuser, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un second plan d'action VVE pour la période 2018-2023 afin de favoriser le vieillissement actif;

- Soutenir financièrement les services de garde dans des établissements de faible dimension dans les petites municipalités pour compenser le poids accru des coûts fixes qu'ils doivent assumer;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par l'accompagnement des municipalités et MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM; le soutien financier de différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de haltes-garderies communautaires); le soutien à la CFTE pendant les longs congés scolaires par le programme de soutien à des projets de garde lors de ces périodes de congé;
- En collaboration avec la CSSSPNQL, favoriser l'obtention de services qui répondent aux besoins des populations autochtones, notamment par l'intermédiaire du renouvellement des ententes en matière de services de garde en milieu autochtone.

Priorité 8

Afin d'agir en synergie, le Ministère entend :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (CAR et Table santé, qualité de vie).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements pour maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'utilisateurs particulier soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de recharge pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'utilisateurs du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

L'offre de services de proximité

Priorité 6

En vue de renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés, avec la collaboration d'une multitude de partenaires issus des milieux juridique, gouvernemental et communautaire, dont celui autochtone, le MJQ prévoit :

- Implanter le Centre de justice de proximité de la Côte-Nord afin d'offrir à la population des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation, en personne ou par téléphone.

Autres actions pour la région de la Côte-Nord

L'adaptation des services aux clientèles régionales

Pour offrir des services adaptés à certains groupes d'utilisateurs de la Côte-Nord, avec la collaboration de nombreux partenaires du système de justice et d'autres milieux, le MJQ entend :

- Mettre en place le Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ) au palais de justice de Sept-Îles en vue d'offrir principalement aux usagers innus un traitement judiciaire mieux

adapté à leurs besoins et, ainsi, réduire le nombre de crimes perpétrés en raison d'une dépendance à l'alcool et aux stupéfiants;

- Mettre sur pied, dans quatre communautés innues de la région de la Côte-Nord, des comités de justice communautaires qui auront pour mission de promouvoir la paix sociale et de collaborer à son maintien dans la collectivité, tout en permettant aux communautés autochtones d'assumer certaines responsabilités liées au contrôle social et à la justice.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficacité, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorités 6 et 8

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin de favoriser d'améliorer et de maintenir les conditions de vie individuelles et collectives, notamment l'accès à des services essentiels de

proximité, dont les services de santé et en soutenant le vieillissement actif. Ces actions prennent en compte l'importance de la concertation et du travail intersectorielle.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
 - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
 - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
 - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
 - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
 - Améliorer la survie des patients atteints de cancer (Objectif 7);
 - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
 - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
 - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
 - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
 - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
 - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
 - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
 - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
 - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
 - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
 - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);
 - Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);

- Outiller le milieu municipal afin qu’une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);
- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l’aménagement du territoire dans la mise en place d’initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l’accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l’allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d’équité interrégionale;
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d’accès aux services médicaux;
- Poursuite de l’offre d’un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n’ont pas de laboratoire d’imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d’hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d’ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l’accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d’exonération financière pour les services d’aide domestique qui vise à structurer l’offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d’autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien financier aux organismes communautaires en santé et en services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Poursuite de la participation au Plan d’action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s’engage à :

- Soutenir la Direction régionale de santé publique (DRSP) de la Côte-Nord dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. Par exemple, une représentante de la DRSP coordonne les travaux de la Table Santé-Qualité de vie Côte-Nord, instance rattachée à la Conférence administrative régionale de cette région;
- Accroître l’accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec, particulièrement dans les territoires où les services ne sont actuellement pas disponibles, soit en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et à Laval;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l’utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par les établissements de détention de Baie-Comeau et de Sept-Îles ainsi que de Direction des services professionnels correctionnels de la Côte-Nord.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec six postes MRC et trois postes auxiliaires répartis sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La nouvelle Direction régionale de la Côte-Nord soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 1

Afin de reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique, le MSP entend :

- Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.

Priorité 3

Dans le but de soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord, le MSP prévoit :

- Renseigner les employés du ministère responsables des acquisitions sur les bénéfices de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent.

Priorité 5

Avec l'objectif de rendre la Côte-Nord attractive en raison de ses emplois, de son mode de vie, de sa culture et de son environnement, le MSP entend :

- Développer un programme de gestion à la relève afin de former des cadres pour l'Établissement de détention de Sept-Îles.

Priorité 8

Afin d'agir en synergie, le MSP entend :

- Dresser un profil des ressources disponibles dans la région de la Côte-Nord, en collaboration avec les partenaires de premières lignes en matière de sécurité civile et de sécurité incendie;
- Maintenir des liens étroits avec les communautés innues et naskapiées de la Côte-Nord par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté du Québec basés à Baie-Comeau.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 1

Le MAPAQ agira afin de reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique en fournissant les efforts de collaboration avec les intervenants en ce qui concerne les différentes initiatives recoupant la clientèle du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, ainsi que celle de l'agriculture et de l'agroalimentaire, afin de mieux faire connaître les préoccupations.

Priorité 3

Afin de soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord, le MAPAQ s'engage à :

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises, notamment par l'appui au financement des projets et au support-conseil des promoteurs.

Priorité 4

Afin de favoriser le développement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et le renforcement de la capacité d'agir des entrepreneurs dans le secteur bioalimentaire, le MAPAQ offre un service d'accompagnement aux entrepreneurs et à ceux de la relève, notamment autochtone. Cette offre permet d'augmenter le nombre d'entreprises dans les municipalités régionales de comté et les communautés autochtones de la région. Le MAPAQ s'engage donc à :

- Continuer d'assurer son soutien au démarrage d'entreprises.

Priorité 8

Pour le MAPAQ, le travail en concertation entre les différents partenaires du développement du secteur bioalimentaire est l'occasion d'établir un dialogue et d'adopter une vision commune et par conséquent d'agir en synergie. Le MAPAQ s'engage à :

- Poursuivre sa participation dans les différents comités régionaux qui travaillent, notamment, à résoudre des problèmes à l'échelle régionale.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 1

Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité 2

Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications

- Le MESI travaillera, de concert avec la Société du Plan Nord et des organismes régionaux, à soutenir une proposition visant à améliorer le réseau de télécommunications de la Basse-Côte-Nord. Ce projet permettrait de brancher l'ensemble des communautés de la région à Internet haut débit.

Priorité 3

Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

- En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Ressources, sciences et technologies marines, et Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques;
- Dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020, le MESI coordonne les travaux des zones industrialo-portuaires (zones IP). L'élaboration de plans de développement des zones IP de Port-Cartier, de Baie-Comeau et de Sept-Îles se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$;
- Le gouvernement a lancé la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, qui inclut une série de mesures de soutien à l'exportation pour les entreprises de toutes les régions du Québec. Cette stratégie prévoit également, par le Programme Exportation (PEX), un financement non remboursable aux entreprises québécoises pour la réalisation de projets axés sur le développement de leurs marchés hors Québec. Le traitement des demandes des entreprises souhaitant adhérer à ce programme est principalement réalisé par les directions régionales du MESI. Les entreprises des régions éloignées du Québec, dont celles de la Côte-Nord, obtiennent un supplément de 800 \$ pour les dépenses liées à leur participation à une foire commerciale et un supplément de 500 \$ pour les dépenses liées à leurs déplacements à l'étranger;
- Enfin, la direction régionale entend poursuivre sa collaboration avec la CAR et le milieu pour favoriser la création d'un fonds de diversification économique régional.

Priorité 4

Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MESI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de la Côte-Nord et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MESI, aider la région dans cette priorité;
- Le MESI a également entrepris, en collaboration avec la Société du Plan Nord, une tournée régionale d'information traitant de l'attribution des contrats publics à l'intention des entreprises de la Côte-Nord. Elle permet, entre autres, de faire connaître aux PME les processus d'approvisionnement des grands donneurs d'ordres publics provinciaux et les occasions d'affaires;
- Le MESI appuie financièrement, par son programme Startup Québec (volet 2), le Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations (CEVI), qui vise à favoriser le démarrage et le développement d'entreprises innovantes. Le MESI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Commerce international Côte-Nord a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.

Priorité 8

Agir en synergie

- Le MESI met en place des comités interministériels visant à assurer la cohésion entre les ministères et les organismes pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs et la sauvegarde d'entreprises stratégiques.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 1

Reconnaître la Côte-Nord est ses spécificités comme une région atypique

- Un représentant du MEES participera activement aux travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) de la Côte-Nord visant à relever les particularités de la région afin de proposer des recommandations pour adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application sur la Côte-Nord.

Priorité 5

Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

- Le MEES a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers Culture et Éducation depuis 2016-2017, ce qui a permis aux commissions scolaires de bonifier les interventions de leur comité culturel et celles du programme La culture à l'école, en plus d'offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves. Ces actions permettent à un plus grand nombre d'élèves d'être en contact régulier avec la culture et ses bienfaits et de découvrir des artistes de différentes cultures, dont des artistes autochtones. Le MEES alloue d'ailleurs une aide financière aux écoles pour le développement de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.

Priorité 6

Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et des Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés

- Afin d'assurer un soutien aux établissements pour accroître l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), des commissions scolaires et des cégeps sont désignés pour agir à titre de centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC). Les CERAC ont pour but d'assurer un soutien afin d'améliorer et d'accroître l'offre de service en RAC et de contribuer à l'harmonisation des pratiques. Ainsi, les établissements de la région ont accès à l'expertise des centres d'expertise en matière de reconnaissance des acquis et des compétences.

Enfin, le MEES collabore activement à la concertation entre les partenaires du marché du travail et de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail. À cet effet, le MEES participe aux rencontres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Côte-Nord afin de

déterminer les solutions en matière d'adéquation formation-emploi. Également, pour favoriser cette concertation, le MEES soutient financièrement les collèges qui désirent offrir de la formation continue selon, entre autres, le niveau d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre du programme.

Priorité 7

Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir

- Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région afin d'assurer l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 Tout pour nos enfants, ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

De façon plus précise, le MEES prévoit :

- Soutenir financièrement les petites cohortes au niveau collégial si, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet ou pour démarrer un groupe de taille standard;
- Soutenir financièrement l'UQAC, par l'entremise de son Centre d'études de l'est de la Côte-Nord établi à Sept-Îles, afin de lui permettre d'offrir une variété de cours sur le territoire à des groupes de dimensions restreintes ou à des Autochtones;
- Soutenir financièrement un organisme sans but lucratif qui coordonne l'offre de formation de plusieurs universités, principalement dans la ville de Baie-Comeau.

Par ailleurs, le MEES souhaite favoriser le déploiement de la formation à distance (FAD) à l'enseignement primaire et secondaire en tenant compte de la réalité des différents milieux, tant francophones qu'anglophones. Il prévoit l'adoption d'orientations ministérielles au printemps 2018. Il travaillera ensuite à élaborer un plan de mise en œuvre qui comprendra le soutien à l'établissement de l'infrastructure technologique nécessaire et à la diffusion des ressources d'enseignement, d'apprentissage et d'accompagnement requis.

En ce qui concerne la recherche, le MEES a approuvé le cofinancement d'une plateforme de recherche au CCTT de Sept-Îles par l'entremise des programmes cofinancés avec la Fondation canadienne pour l'innovation.

Finalement, dans le cadre du Programme de prêts et bourses du MEES, deux mesures associées à l'accès à la formation sont appliquées :

- L'ajout d'un second aller-retour à la mesure relative aux frais de transport aérien est entré en vigueur pour l'année d'attribution de l'aide financière 2017-2018 : lorsqu'il n'existe aucun lien terrestre entre le domicile et l'établissement d'enseignement ou le lieu de stage de l'étudiant, les deux étant situés au Québec.

Le paiement des frais pour région périphérique visant les étudiants réputés recevoir une contribution parentale et dont la résidence des parents ou l'établissement d'enseignement est situé dans une région périphérique.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 1

Pour reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique, le MERN :

- Applique des règles spécifiques à la Côte-Nord en matière d'émission de droits fonciers sur les terres du domaine de l'État et participe aux travaux de comités interministériels mis en place par certains ministères pour traiter d'enjeux en matière d'érosion des berges.

Priorité 2

Pour désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications, le MERN :

- Applique une nouvelle tarification du loyer de certains baux de télécommunication situés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement pour des baux attribués à des municipalités, à des organismes sans but lucratif ou encore, lorsque des équipements de télécommunication sont destinés à des fins autres que cellulaires.

Priorité 3

Pour soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord, le MERN :

- A lancé le Programme d'appui à la recherche et l'innovation du domaine minier (PARIDM) à l'intention des entreprises du secteur minier;
- Participe à la réflexion gouvernementale dans le cadre de la Vision stratégique du développement minier au Québec, afin de minimiser le navettage;
- Participe à l'analyse de solutions afin que la Côte-Nord soit approvisionnée en gaz naturel;
- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place des tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur.

Priorité 6

Pour renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés, le MERN :

- Entamera la révision du PRDTP, dont le volet récréotouristique;
- Poursuivra la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe.

Priorité 8

Pour agir en synergie, le MERN :

- Proposera au gouvernement une approche révisée d'affectation du territoire public et entamera la révision des PATP selon l'approche révisée, advenant son adoption;
- Adoptera et rendra publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 5

Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

- Accroître la présence du Ministère dans la région de la Côte-Nord à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
 - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
 - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
 - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
 - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région de la Côte-Nord en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Soutenir un projet novateur issu de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région. Pour l'année 2018-2019, le projet sera développé à Baie-Comeau;
- Soutenir un organisme à but non lucratif pour réaliser un diagnostic des besoins en matière d'attraction et de rétention de personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région de la Côte-Nord;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région de la Côte-Nord auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec une MRC de la région de la Côte-Nord et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région de la Côte-Nord et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 1

La Côte-Nord souhaite être reconnue comme une région atypique. Des travaux peuvent être menés notamment avec la CAR qui est appelée à jouer un rôle important en matière d'OVT. Par ailleurs, on souhaite :

- Relever, avec la collaboration du comité directeur FARR de la région de la Côte-Nord et les membres de la CAR de la Côte-Nord, les spécificités de la région et proposer des recommandations afin de mieux adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application sur la Côte-Nord;
- Assurer la participation du MAMOT au comité mis en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'égard de la mesure « Soutien aux municipalités situées le long du Saint-Laurent » confrontées à l'érosion côtière prévue au PACC 2013-2020.

Priorité 3

Des ententes sectorielles de développement peuvent être conclues entre une ou plusieurs MRC et des MO afin de mettre en œuvre des priorités régionales et adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales. La MRC de Sept-Rivières a entrepris de convenir des paramètres d'une entente sectorielle à l'égard de la Politique de soutien au développement économique de la MRC. Le MAMOT entend donc :

- Offrir un accompagnement pour la mise en place d'une entente sectorielle favorisant le développement économique dans la MRC de Sept-Rivières. Cet accompagnement est disponible pour les autres MRC et MO.

Priorité 5

Les intervenants de la Côte-Nord souhaitent rendre la région plus attractive. Par son rôle important en matière d'OVT, la CAR peut contribuer à cette priorité. À assurant la présidence de cette instance, le MAMOT prévoit :

- Évaluer les actions possibles avec le comité directeur FARR et les membres de la CAR de la Côte-Nord pour rendre la Côte-Nord attractive et assurer les suivis appropriés.

Priorité 6

La région priorise de renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers. Elle entend notamment faire face à la problématique de dévitalisation de certains milieux. Le MAMOT convient donc :

- Offrir une nouvelle mesure aux territoires de la région présentant des défis de vitalisation.

La mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Pour concrétiser ces projets, le MAMOT compte :

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale;
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Le MAMOT propose également des interventions en matière d'aménagement du territoire :

- Élaborer des OGAT qui soutiennent notamment l'accès aux services de proximité ainsi que le développement et la mise en valeur des particularités territoriales des milieux ruraux;
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Le MAMOT met aussi à la disposition des municipalités différents programmes d'aide financière afin de soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base à vocation collective. Afin de répondre davantage aux besoins des municipalités, le MAMOT est en mesure de :

- Procéder à différents ajustements et simplifications des programmes d'infrastructures municipales du MAMOT, notamment afin qu'ils tiennent compte des possibilités de mise en commun de services ou de partage d'infrastructures.

La direction régionale du MAMOT, par le biais de la CAR, collabore à l'amélioration et au maintien des conditions de vie dans le cadre des travaux de la Table Santé qualité de vie visant à arrimer les planifications locales, régionales et gouvernementales. Elle entend continuer à :

- Assurer la coprésidence de la Table Santé-qualité de vie, soutenir la coordination de ses travaux et des comités qui en découlent.

Le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à adapter les outils visant à favoriser les actions du milieu. Le MAMOT veut ainsi :

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Le MAMOT, en collaboration avec le ministère de la Famille, met à la disposition des municipalités un programme d'aide financière pour les soutenir dans leur démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Pour en maximiser le potentiel, le Ministère propose de :

- Favoriser la connaissance du programme Municipalité amie des aînés (MADA) auprès du comité directeur régional afin d'en assurer la promotion sur le territoire de façon à ce que la région se positionne favorablement lors des dépôts de projets.

Priorité 8

Les spécificités des régions telles que la Côte-Nord sont au centre des préoccupations du gouvernement du Québec et il importe d'agir en synergie, notamment en matière d'aménagement du territoire. En ce sens, le Ministère compte :

- Amorcer une réflexion avec la région de la Côte-Nord et les membres de la CAR de la Côte-Nord afin d'assurer un meilleur arrimage des planifications locales, régionales et gouvernementales, et proposer des recommandations afin d'adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application sur la Côte-Nord;
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

En matière de relations avec les Premières Nations, les interventions du MAMOT se réalisent par le biais de son engagement dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022. Il peut en outre :

- Offrir une activité de sensibilisation sur les réalités autochtones à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 3

Pour soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord, le MFFP entend :

- Consolider les activités de 1^{re} transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur 2^e et 3^e transformation en optimisant l'utilisation des programmes d'aide existants;
- Octroyer les permis et les droits nécessaires à l'offre touristique pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage à des entreprises réparties dans l'ensemble de la région;
- Déléguer la gestion et la mise en valeur de la ressource faunique à des associations locales ainsi qu'à la Société des établissements de plein air du Québec.

Priorité 5

Afin de rendre la Côte-Nord attrayante pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement, le MFFP suggère de :

- Planifier des actions permettant la promotion, l'embauche et le maintien des corps d'emploi liés aux secteurs fauniques et forestiers.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Les intervenants de la région de la Côte-Nord ont ciblé deux priorités en matière de mobilité :

Priorité 1

Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Priorité 2

Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications

Relativement à ces priorités, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1 – Soutenir des projets et des études sur l'érosion des berges
 - Le MTMDET entend renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques. À ce titre, 13 projets en adaptation aux changements climatiques seront en cours ou terminés en 2018-2019;
 - Le MTMDET prévoit la réalisation de plusieurs travaux visant la pérennisation de ses infrastructures afin de lutter contre l'érosion des berges. Pour la période 2018-2020, c'est un montant total de 5,76 millions de dollars qui sera investi sur les territoires de la réserve autochtone de Mingan (Ekuanitshit) et sur celui des municipalités de Forestville, de Ragueneau, de Port-Cartier, de Rivière-au-Tonnerre et de Blanc-Sablon. De plus, le MTMDET réalisera, pour un montant de 1 million, des études de solutions sur des problématiques d'érosion des berges dans les municipalités de Longue-Rive et de Rivière-au-Tonnerre (Sheldrake).

- Action 2 – Favoriser le développement du transport adapté et collectif
 - Le MTMDET entend favoriser l'utilisation des services de transport collectif en région et les financer. Il veut également poursuivre son soutien aux organismes de transport adapté municipaux répartis dans tout le Québec afin de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite. En ce sens, la Politique de mobilité durable vient appuyer ces objectifs par une bonification des programmes d'aide en transport en commun qui inclura également un ajustement de l'aide financière aux milieux régionaux ainsi qu'une hausse des budgets au transport collectif régional. En plus d'augmenter le soutien financier au transport adapté, il révisera les modalités des programmes à ce sujet;
 - Le MTMDET continuera d'offrir son soutien et sa collaboration à la Table de travail en transport collectif régional mise en place par l'Association des transports collectifs ruraux du Québec et la Fédération des transporteurs par autobus. Les pistes de solution émanant de cette Table de travail seront prises en considération dans l'élaboration des prochains programmes d'aide soutenant le transport collectif régional. Le cadre d'intervention en transport régional de la Politique de mobilité durable vise d'ailleurs à créer des instances régionales de concertation regroupant les principaux intervenants en transport collectif régional dans le but de développer une vision et une planification régionale des services;
 - Le MTMDET offre également de l'aide financière susceptible de favoriser le développement du transport adapté et collectif dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté, le Programme de réduction des tarifs aériens et les programmes de transport collectif.

- Action 3 – Améliorer et maintenir les infrastructures existantes
 - Le MTMDET entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien et l'amélioration des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier de la Côte-Nord, une cible de 105 projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020;
 - Le MTMDET a aussi pour objectif d'assurer le maintien des infrastructures ferroviaires et agit en ce sens dans son Cadre d'intervention en transport ferroviaire qui accompagne la politique de mobilité durable avec le renouvellement et la bonification du Programme d'aide à l'intégration modale. De plus, le Cadre d'intervention en transport aérien concourt également à l'atteinte de ses objectifs d'assurer la pérennité des infrastructures avec la mise en place du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales qui découle du sommet aérien tenu en février 2018.

- Action 4 – Poursuivre les travaux visant l'achèvement de la route 138
 - Une somme de 232 millions de dollars sera consentie par la Société du Plan Nord pour la réalisation des tronçons priorités pour le projet de prolongement de la route 138, soit le lien entre Kegaska et La Romaine et celui entre Tête-à-la-Baleine à La Tabatière;
 - Par ailleurs, le MTMDET continuera d'investir annuellement dans l'amélioration de la route 138 actuelle située sur le territoire du Plan Nord, à même son budget courant.

- Action 5 – Poursuivre les travaux visant l'amélioration de la route 389
 - Le MTMDET a mis en œuvre le Programme d'amélioration de la route 389 composé de cinq projets qui prévoient la reconstruction complète de certaines portions de la route 389 actuelle ainsi que la correction de plusieurs courbes au sud de Manic-Cinq.

- Action 6 – Favoriser l'installation de bornes électriques de recharge
 - Le MTMDET contribuera à l'élargissement du réseau public de recharge en implantant des bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers sous sa responsabilité, en collaboration avec le Circuit électrique d'Hydro-Québec. À ce titre, il poursuivra son accompagnement auprès des Villages-

relais de Sacré-Cœur, Les Escoumins et Forestville en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

- Le MTMDET et ses partenaires investiront près de 489 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020. Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer : la reconstruction de la route 138 dans le secteur de la côte Arsène-Gagnon aux Bergeronnes; la reconstruction de la route 138 dans le secteur des lacs Thompson et la Ligne à Franquelin; la réfection de la chaussée de la route 138 à l'est de la rivière Pentecôte, à Port-Cartier; la reconstruction de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont à Rivière-aux-Outardes; la réfection de la chaussée de la rue Principale à Longue-Rive;
- Le MTMDET poursuivra son accompagnement auprès de la municipalité de Baie-Trinité dans le cadre de la démarche de celle-ci pour devenir un Village-relais;
- Le MTMDET continuera de participer aux comités locaux des zones industrialo-portuaires de Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020;
- Le MTMDET a mis en place un bureau de projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay, dans le secteur de Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine;
- Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents de la région de la Côte-Nord. À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, qui s'est tenu en février 2018, le programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 5

Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement, soutenir notamment les initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée, les jeunes, les immigrants et les communautés autochtones

- Le ministère du Conseil exécutif soutient, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes du Secrétariat à la jeunesse, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, par la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, par le soutien personnalisé à distance et par l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.

En matière d'affaires autochtones

Priorité 8

Agir en synergie

- Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires autochtones, entend soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser le rapprochement entre les organisations autochtones et non autochtones en agissant comme intermédiaire actif entre les acteurs régionaux. Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 1

Dans le but de reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique, le MDDELCC s'engage à :

- Accompagner les acteurs visés pour tous les travaux effectués sur le domaine public de l'État, notamment, ceux destinés à protéger les berges. Ces derniers doivent être réalisés en harmonie avec la législation applicable par le MDDELCC;
- Continuer à prendre part aux discussions entourant l'élaboration du Plan d'action 2020-2030 sur les changements climatiques afin d'adapter sa législation aux impacts des changements climatiques sur le domaine hydrique de l'État et son occupation;
- Continuer à participer aux différents comités concernant l'érosion des berges et suivre activement les résultats du projet de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Le MDDELCC poursuivra aussi son implication dans ces travaux;
- Offrir aux municipalités de les accompagner lors de l'élaboration des demandes de certificat d'autorisation (CA) pour ces projets. Le MDDELCC priorise l'analyse des projets nécessitant une urgence d'agir.

Priorité 2

Pour désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications, le MDDELCC entend :

- Étudier les projets en lien avec l'atteinte de cette priorité régionale, le cas échéant. Des rencontres préalables et un accompagnement pourront avoir lieu afin de faciliter le dépôt de demandes d'autorisation.

Priorité 3

Pour soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord, le MDDELCC entend :

- Poursuivre sa participation aux comités des zones industrialo-portuaires de Sept-Îles, de Port-Cartier et de Baie-Comeau. Ces comités permettent la concertation, la mobilisation et la participation des principaux acteurs régionaux concernés et susceptibles de favoriser la réalisation de projets industriels dans les zones industrialo-portuaires;
- Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables ainsi que l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable. Ce travail peut se faire par le biais d'une concertation notamment avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre des activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD).

Priorité 4

Afin de développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs, le MDDELCC vise à :

- Poursuivre ses démarches d'accompagnement au niveau des entrepreneurs qui désirent développer de nouvelles activités en région.

Priorité 5

Pour rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement, le MDDELCC entend :

- Poursuivre son accompagnement auprès des MRC et des municipalités de la région dans le cadre de demandes d'autorisation environnementale.

Priorité 6

Dans l'objectif de renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés, le MDDELCC s'engage à :

- Examiner chaque demande d'occupation du domaine hydrique de l'État qui lui est soumise par les acteurs régionaux concernés afin de déterminer si un droit d'occupation pourrait être délivré.

Priorité 8

Dans le but d'agir en synergie, le MDDELCC entend :

- Continuer à participer à la conférence administrative régionale (CAR) ainsi qu'à la CAR-aménagement;
- Intensifier les efforts de concertation avec les différents MO (notamment ceux à volet économique) afin de travailler en amont dans le but d'informer rapidement les promoteurs des exigences relatives à la LQE;
- Poursuivre la mise en œuvre du processus de concertation des intervenants concernés par les enjeux liés au Saint-Laurent.

MINISTÈRE DU TOURISME

L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 2

Pour soutenir le déploiement et le développement des infrastructures numériques, le MTO précise que :

- Les projets de développement numérique des entreprises touristiques peuvent être présentés dans le cadre des ententes conclues à cet effet avec Tourisme Duplessis et Tourisme Manicouagan.

Priorité 3

Pour favoriser la recherche, l'innovation et l'acquisition de connaissances et pour soutenir le secteur de l'industrie touristique, le MTO souligne que :

- Le Ministère poursuivra ses activités en intelligence d'affaires et maintiendra son soutien à la région dans sa démarche d'acquisition de connaissances dans le domaine du tourisme;
- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent aussi de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté trois stratégies sectorielles, soit la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal, la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure ainsi que la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Les ressources du Ministère sont disponibles pour l'accompagnement des promoteurs touristiques.

Priorité 4

Pour développer l'entrepreneuriat et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs, le MTO rappelle que :

- Les projets d'embauche de consultants en accompagnement relatifs à des services-conseils visant l'adoption de meilleures pratiques d'affaires, le développement des compétences de la main-d'œuvre, l'amélioration de la qualité des services à la clientèle ainsi que le développement d'un nouveau projet ou d'une nouvelle activité peuvent être soumis dans le cadre des ententes de partenariat régional en tourisme de Duplessis et de Manicouagan;
- Par ailleurs, cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique.

Priorité 5

Afin de rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois et sa culture, le MTO souligne que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique;
- Par ailleurs, les projets de tourisme culturel peuvent être soumis dans le cadre des ententes de partenariat régional en tourisme de Duplessis et de Manicouagan;
- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent aussi de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Les ressources du Ministère sont disponibles pour l'accompagnement des promoteurs touristiques.

Enfin, le Ministère s'engage à collaborer avec les acteurs régionaux d'ici 2020 afin de préciser leur demande.

Priorité 6

Pour favoriser le partage de la main-d'œuvre saisonnière et l'accès aux terres publiques, le MTO précise que :

- Les projets de développement d'attraits touristiques, notamment les projets de villégiature situés sur les terres publiques, peuvent être soumis dans le cadre des ententes de partenariat régional en tourisme de Duplessis et de Manicouagan;
- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent aussi de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté trois stratégies sectorielles, soit la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique, la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal ainsi que la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Enfin, cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique.

Priorité 8

Pour favoriser la synergie entre les différents acteurs sur le territoire, le MTO fait valoir que :

- Dans le cadre des mandats qui leur sont confiés par le Ministère, Tourisme Duplessis et Tourisme Manicouagan jouent un rôle de concertation et d'expertise auprès des intervenants de leur territoire afin de favoriser une convergence des actions touristiques régionales et interrégionales;
- Tourisme Duplessis et Tourisme Manicouagan ont notamment réalisé une planification stratégique touristique pour la Côte-Nord pour la période 2013-2020;
- Par ailleurs, les ressources professionnelles du Ministère collaborent avec les divers ministères et organismes régionaux.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 1

La Direction régionale de Services Québec de la Côte-Nord (la Direction régionale) entend de :

- Valoriser, en matière d'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises, les spécificités de chacun des territoires des municipalités régionales de comté, notamment par l'information sur le marché du travail;
- Offrir une prestation de services décentralisée et adapter ses stratégies d'action et ses interventions aux particularités territoriales afin de mieux répondre aux besoins du milieu;
- S'assurer du respect de la représentativité des territoires de la Côte-Nord dans ses lieux de concertation, notamment au sein du Conseil régional des partenaires du marché du travail, qui se veut à l'écoute des préoccupations et des besoins du milieu nord-côtier.

Priorité 3

La Direction régionale favorise l'essor économique et la diversification économique régionale par le développement des compétences de la main-d'œuvre, par l'accompagnement soutenu aux entreprises ainsi que par des collaborations avec ses partenaires, afin de mieux répondre aux défis économiques de la région.

Priorité 4

La Direction régionale entend de :

- Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, notamment par la promotion de la mesure Soutien au travail autonome auprès des jeunes, des femmes, des autochtones et des personnes immigrantes;
- Utiliser ses programmes et ses mesures afin d'accompagner les entreprises dans le développement de la relève entrepreneuriale;
- Intervenir auprès des employeurs afin qu'ils adoptent et développent de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Priorité 5

La Direction régionale entend de :

- Participer aux initiatives de promotion des métiers professionnels et techniques, notamment pour les professions en déséquilibre, par la diffusion d'information sur le marché du travail;
- Collaborer, en concertation avec ses partenaires, aux initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée. À ce titre, la Direction régionale maintiendra sa participation à la table de concertation avec ses partenaires régionaux dans le cadre de la campagne Trouvez votre espace;
- Développer des approches proactives pour accompagner les entreprises et intervient de façon marquée pour les aider à s'adapter au contexte de rareté de main-d'œuvre, en les amenant à améliorer leurs pratiques de gestion des ressources humaines, à s'ouvrir à l'insertion d'une main-d'œuvre diversifiée ainsi qu'à gérer cette diversité.

Priorité 6

La Direction régionale entend de :

- Favoriser une plus grande mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre, notamment par la reconnaissance des acquis et des compétences;
- Favoriser, en concertation avec ses partenaires régionaux et locaux, l'embauche de la main-d'œuvre régionale et saisonnière;
- Collaborer localement et régionalement à la mise en œuvre des engagements ministériels du Plan gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, notamment en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre les préjugés;
- Poursuivre les actions issues de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;
- Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits.

Priorité 7

La Direction régionale entend de :

- Collaborer avec les établissements d'enseignement à l'amélioration et à la diversification des lieux géographiques de l'offre et des modes de formation afin d'atteindre un plus grand nombre de personnes et d'entreprises;
- Favoriser la création de petites cohortes de formation afin de mieux répondre aux réalités démographiques;
- Soutenir les personnes par de la formation lorsque celle-ci a été retenue comme étant la solution la plus appropriée à leur intégration en emploi ou lorsqu'elles rencontrent des obstacles liés au marché du travail;
- Participer, en concertation avec ses partenaires, notamment dans le cadre du Comité RAP (Réussite – Accomplissement – Persévérance scolaire), à des initiatives visant à faciliter les déplacements des clientèles du Ministère pour un meilleur accès à la formation générale et professionnelle.

Priorité 8

La Direction régionale entend de :

- Privilégier la concertation régionale et locale avec ses partenaires afin de contribuer au développement social et à la prospérité économique de la région;
- Prendre en compte les priorités de développement de ses partenaires dans le cadre de ses planifications régionales et locales ainsi que dans ses stratégies d'action et d'intervention;

- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;
- Participer activement aux travaux de la Conférence administrative régionale de la Côte-Nord et des sous-comités qui concernent sa mission;
- S'assurer d'offrir une prestation intégrée des services gouvernementaux adaptée aux besoins des citoyens et citoyennes et des entreprises de la région. À cet égard, la Direction régionale collaborera à la mise en œuvre du plan de déploiement territorial de Services Québec, afin de proposer aux clientèles des services gouvernementaux simplifiés, harmonisés et regroupés, offerts sous forme de guichet unique, à proximité de leur résidence ou de leur milieu d'affaires.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société des traversiers du Québec a pour mission d'assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services et des infrastructures de transport maritime ou complémentaires de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec. Elle vise à être reconnue comme un chef de file innovateur dans le transport maritime public en faisant vivre à la clientèle une expérience de transport maritime intégrée, adaptée à ses attentes, grâce au soutien d'une équipe fière et engagée.

Porte d'entrée de la Côte-Nord, la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine offre les services de trois navires : le NM *Armand-Imbeau* (capacité de 367 passagers et de 75 véhicules), le NM *Jos-Deschênes* (capacité de 367 passagers et de 75 véhicules) et, en été, le NM *Félix-Antoine-Savard* (capacité de 376 passagers et de 70 véhicules). La distance de la traversée sur la rivière Saguenay est de 1,6 km et sa durée est de 10 min.

Entre le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, le NM *F.-A.-Gauthier* de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout assure les déplacements quotidiens des passagers et des véhicules (capacité maximale de 800 passagers et de 180 véhicules). La distance est de 62,1 km et la durée est de 2 heures 20 min, pour la traversée Matane – Baie-Comeau, et de 55,3 km et 2 heures 10 min, pour la traversée Matane – Godbout.

La desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord relie Rimouski à Blanc-Sablon, après une escale à Sept-Îles, le NM *Bella Desgagnés* s'arrête à Port-Menier sur l'île d'Anticosti. Ensuite, le navire fait escale à Havre-Saint-Pierre, à Natashquan, à Kegaska, à La Romaine, à Harrington Harbour, à Tête-à-la-Baleine, à La Tabatière et à Saint-Augustin. Cette desserte maritime est exploitée en partenariat avec Relais Nordik inc., filiale du Groupe Desgagnés. La distance totale parcourue (Rimouski–Blanc-Sablon) est de 2 237,2 km, et la durée totale de la desserte aller-retour est de 7 jours.

La traverse Harrington Harbour-Chevery assure une liaison quotidienne entre le village de Chevery et Harrington Harbour, par voie maritime ou aérienne. De mai à novembre, la traverse assure ses services avec le NM *Les Eaux scintillantes* (capacité de 16 passagers), ainsi qu'avec le NM *Mécatina II* pour le transport de marchandises, de mai à décembre. La distance de la traversée est de 14,8 km et sa durée est de 30 min. De novembre à avril, un service de transport de passagers par hélicoptère est offert. En saison hivernale un pont de glace de la route Blanche, permet de franchir la rivière en motoneige.

La traverse de la rivière Saint-Augustin assure une liaison quotidienne entre les communautés de Pakuashipi et de Saint-Augustin, situées de part et d'autre de la rivière Saint-Augustin et accessibles uniquement par voie maritime ou aérienne. D'un côté de la rive se trouve la communauté innue Pakuashipi, et de l'autre, le village de Saint-Augustin. En service d'avril à décembre, le service de traversier, via le VCA *L'Esprit-de-Pakuashipi* (véhicule sur coussin d'air d'une capacité de 16 passagers), est interrompu lorsque le pont de glace de la route Blanche qui permet de traverser la rivière en motoneige est ouvert. Un service de transport terrestre relie aussi le quai de Pointe-à-la-Truite, port d'escale de la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, à l'aéroport. D'avril à février, la STQ assure le transport des marchandises par voie maritime ou terrestre entre le quai de Pointe-à-la-Truite et le quai de Saint-Augustin. En saison hivernale, un programme de désenclavement aérien permet aux résidents de s'approvisionner en denrées périssables aux taux préférentiels prévus au Programme de Nutrition Nord Canada. La distance de la traversée sur la rivière Saint-Augustin est de 0,9 km et sa durée est de 5 min.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 2

Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications

En réponse à cette priorité, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- La STQ poursuit la tenue des Comités consultatifs régionaux (CCR) pour ses traverses maritimes Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine, Harrington Harbour-Chevery, Matane–Baie-Comeau–Godbout et de la rivière Saint-Augustin afin que les acteurs du milieu puissent s’exprimer sur leurs enjeux et leurs besoins. Cette action s’inscrit dans sa volonté de répondre au besoin de décentralisation;
- La STQ entend améliorer l’offre de service avec l’entrée en fonction de ses deux nouveaux traversiers propulsés au GNL à la traverse de Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine offrant ainsi une capacité de près de 50 % de plus que l’offre actuelle;
- Pour assurer la pérennité du transport de marchandises sur la rivière Saint-Augustin, la STQ évalue les options quant au remplacement des équipements actuels, car ils sont en fin de vie utile;
- La STQ contribue, avec ses partenaires des autres MO, à l’élaboration d’une étude détaillée concernant le projet de désenclavement de l’île d’Anticosti;
- Concernant la desserte maritime de l’île d’Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, la STQ facilitera le déplacement des passagers et des marchandises par la mise en place de services complémentaires bonifiés;
- La STQ amorcera la construction d’un bâtiment multifonctionnel à Chevery qui permettra d’abriter le NM Les Eaux Scintillantes et d’entreposer des marchandises. Ce bâtiment servira également de salle d’attente pour la clientèle et de bureau administratif pour les employés.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Côte-Nord

Priorité 1

Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Priorité 6

Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés

Afin d'adapter les orientations, les programmes et mesures gouvernementaux aux multiples réalités territoriales de la Côte-Nord, dans le but d'améliorer et de développer, entre autres, les infrastructures d'habitation et de mettre un frein à la dévitalisation et au déclin de la population, la SHQ entend :

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation sur la Côte-Nord;
- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de la Côte-Nord.

MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région de la Côte-Nord. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région de la Côte-Nord auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	Autre ²
CSPQ ¹									
HQ			X						X
IQ			X						
MCC					X				
MF						X		X	
MJQ						X			X
MSSS						X		X	X
MSP	X		X		X			X	
MAPAQ	X		X	X				X	
MESI	X	X	X	X				X	
MEES	X				X	X	X		
MERN	X	X	X			X		X	
MIDI					X				
MAMOT	X		X		X	X		X	
MFFP			X		X				
MTMDET	X	X							X
MCE					X			X	
MDDELCC	X	X	X	X	X	X		X	
MTO		X	X	X	X	X		X	
MTESS	X		X	X	X	X	X	X	
STQ		X							
SHQ	X					X			

¹ Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

² Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».

